

nement doit trouver la possibilité d'assurer ce minimum vital. Je crois que chaque député reconnaît que \$5,000 pour un couple marié, ou \$3,000 pour un célibataire, est chose nécessaire. Pas un député n'osera nier que nous pouvons nous permettre de taxer des personnes touchant un tel revenu.

D'abord, on répondra qu'il est difficile de changer les prévisions, étant donné que ceci complique la rédaction du bill. On apportera d'autres raisons au sujet des citoyens qui ont quand même besoin de ce minimum vital.

Comme nous sommes toujours aux articles 109 et 110, j'inviterais tous les députés à prendre la parole sur ces articles pour dire carrément qui a raison.

Je suis convaincu que cela cause des difficultés au gouvernement, mais je crois que dans le contexte actuel, pas un gouvernement ne devrait hésiter à assurer le minimum vital qui supposerait une exemption de base beaucoup plus forte que celle dont il est question dans le bill.

Bien sûr, ceci constitue une amélioration, qui remonte à 1947, étant donné que les modifications à la loi de l'impôt ne se font pas tellement souvent. Si je ne m'abuse, les changements à la loi remontent à 1947, étant donné qu'il est toujours très difficile, pour le gouvernement, de modifier en profondeur sa politique fiscale. Il est de plus en plus important que nous songions sérieusement à modifier ces articles 109 et 110, parce que j'ai nettement l'impression qu'ils seront en vigueur durant plusieurs années.

Or, me référant à tous les discours qui ont été faits à la Chambre, à tous les arguments qui ont été présentés, je me permets, encore une fois, de prier les députés, les responsables du gouvernement, de prendre une position qui serait tout à fait juste, qui se rapprocherait beaucoup plus de la société juste visée par tous les députés et non pas seulement par les libéraux.

Cette société juste, nous la souhaitons autant que ceux qui l'ont promise, mais encore faut-il faire des efforts. J'ai nettement l'impression que nous ne faisons pas ce grand pas en fixant les exemptions à \$1,500 ou à \$2,850. Au fait, nous serions mieux placés pour conquérir ou obtenir au moins la confiance de la population, si, par un acte concret, nous établissions les exemptions à \$3,000 et à \$5,000.

Je ne pense pas que ceci soit exagéré. Tantôt, le chef du Crédit social (M. Caouette) a fait une comparaison avec les \$8,000 non imposables des députés. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui parce que, à mon avis, l'ouvrier qui pourrait discuter de l'exemption de \$8,000 ne sait sûrement pas ce que c'est que le travail d'un député.

L'argument du chef du Crédit social n'est vraiment pas sérieux. Toutefois, il a tenu, comme le député de Champlain (M. Matte), cet après-midi, des propos parfaitement justifiés, qui devraient être considérés par la très grande majorité des députés.

Monsieur le président, je termine sur ces propos, en souhaitant que le gouvernement modifie ces articles 109 et 110, ce qui lui permettrait de prouver à la population qu'il vise sérieusement à l'établissement d'une société plus juste.

[Traduction]

M. Aiken: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots—peu nombreux en vérité—au nom des nombreux parents d'étudiants qui envoient leurs enfants à l'université, paient leur inscription, leur pension et leurs autres frais, tout cela pouvant aller jusqu'à \$2,000 ou \$2,500, et qui ne bénéficient d'aucune exemption ou

déduction quelle qu'elle soit. Tout ce dont ils bénéficient est contenu dans les diverses parties de l'article 109 concernant un enfant de plus de 21 ans qui fréquente l'université, et le maximum est fixé à \$550.

M. McCleave: Ce n'est pas suffisant.

L'hon. M. Benson: Mais nous payons la moitié des frais.

M. Aiken: Je serais heureux d'accepter la question du ministre, monsieur le président.

L'hon. M. Benson: Je suis sûr que mon honorable ami sait que la moitié des frais de gestion de l'enseignement postsecondaire sont assumés par les contribuables canadiens.

M. Aiken: Monsieur le président, je pense que le ministre m'a interrompu trop tôt. J'essaie de mettre un peu en lumière la situation et peut-être verra-t-il dans quelques instants où je veux en venir. Ces parents qui assument entièrement les frais d'inscription de leurs enfants sont des contribuables et l'on peut supposer qu'ils paient sur ces \$2,000, pour prendre un chiffre rond, des impôts variant entre 20 et 50 p. 100. Il leur en coûte donc non seulement les \$2,000 qu'ils déboursent, mais également les impôts sur cette somme.

J'essaie de comparer cette situation à celle d'un étudiant qui fréquente l'université et qui reçoit une bourse, qui doit emprunter de l'argent en vertu du régime des bourses, ou qui se procure les fonds nécessaires d'une manière ou d'une autre sans faire appel à ses parents. Dans ce cas, les sommes ainsi payées pour les frais de scolarité ne sont pas soumises à l'impôt. Ce que j'essaie de montrer, c'est que la situation est injuste, et toujours envers le même groupe de personnes, ceux qui supportent la charge fiscale dans notre pays, les gens à revenu moyen, ceux qui envoient leurs enfants à l'école, qui doivent peiner toute leur vie et qui, en fin de compte, sont pressurés par l'impôt sur le revenu, alors que d'autres y échappent, au détriment du Trésor fédéral.

Cette question m'a bien souvent été posée par des parents qui doivent consentir ces dépenses et n'obtiennent aucune réduction. Je conviens avec le ministre que ces sommes doivent être perçues; j'admets également que le produit des impôts aide à subventionner les universités, mais je ne crois pas que l'effort soit réparti de manière équitable lorsque, par exemple, un étudiant ne peut pas obtenir de travail pendant l'été, comme cela a souvent été le cas au cours des dernières années; je ne crois pas que ces citoyens doivent, en plus des frais de scolarité de leur enfant, payer pour avoir le droit de l'envoyer à l'université. J'essaie de démontrer qu'un système de déductions devrait exister afin que l'imposition se fasse de manière équitable envers tous les parents.

• (9.30 p.m.)

Je ne proposerai pas d'amendement, car une décision a été prise qui interdit les amendements visant à élever les seuils d'exemption. Je ne perdrai donc pas mon temps ni celui du comité en agissant de la sorte. Malgré tous les efforts qui ont été faits pour tourner la difficulté, tous les amendements de cette nature ont été déclarés irrecevables. J'essaie simplement d'attirer l'attention du ministre sur ce sujet et je lui demande d'examiner sérieusement la question de l'imposition des personnes qui essaient de faire poursuivre leurs études à leurs enfants. Bien des gens accomplissent cet effort, même s'ils ne peuvent se le